

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à 20 heures 30, Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 28 septembre 2023 qui lui a été adressée par la Maire, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Sylvie SCULO, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Délibérations	Nombre de présents	Nombre de votants	Pouvoirs	Suffrages exprimés
N°03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11,12,13,14,17,18,19,20,23,24, 25,26	23	23	5	28
N°15	23	21	3	24
N°16, 21, 22	23	21	4	25
N°27	23	22	4	26

Présents :

SCULO Sylvie, HOCQUART Mathias, CHATILLON-LE GALL Katy, MARTIN Bruno, GUILLARD Anne, ROUAUD Damien, TAZE Christine, MOREE Denys, MORIN Gilles, MOUTON Isabelle, FERTIL Yvan, LAIGO Pascale, DONAT Roland, PHELIPO-NICOLAS Anne, THEOU François, LAMBALLAIS Laurent, PARLANT-PINET Philippe, ROIGNANT-CECIRE Mireille, MOREL Anthony, MERCIER Françoise, LE FRANC Clément, LE GAC Hélène, GONIDEC Jean-Marc.

Absent(s):

Isabelle DUPAS, qui a donné pouvoir à Anne GUILLARD,
Jean-Yves FOUQUERAY, qui a donné pouvoir Mathias HOCQUART,
Irina ROYER, qui a donné pouvoir à François THEOU,
Françoise MERCIER, qui a donné pouvoir à Clément LE FRANC,
Gérard DELAMOTTE, qui a donné pouvoir à Anthony MOREL,
Régis FACCHINETTI

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de la Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne Pascale LAIGO-ARCHAÏBAULT.

Secrétaire de séance : Pascale LAIGO-ARCHAÏBAULT

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2023

2023-10-01 - Rapport d'activités 2022 du Syndicat de Traitement des déchets Ménagers du Sud-Est du Morbihan (SYSEM).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Communautaires du 21 septembre 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023,

Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport d'activités 2022 du Syndicat de Traitement des déchets Ménagers du Sud-Est du Morbihan.

2023-10-02 - Rapport d'activités 2022 du Syndicat Départemental Morbihan Energies

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023,

Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport d'activités 2022 du Syndicat Départemental Morbihan Energies.

2023-10-03 - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un équipement municipal auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention centre social,

Vu la convention de mise à disposition des salles ci-jointe,

Vu l'avis de la Commission Education et Solidarité du 13 septembre 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal : APPROUVE la convention de mise à disposition de l'équipement municipal.

2023-10-04 - Convention « notre école, faisons-là ensemble » dans le cadre du Fonds d'Innovation Pédagogique de l'Education Nationale pour le développement du projet culture bretonne à l'école Guyomard- Autorisation de signature

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet présenté par l'équipe éducative du groupe scolaire Albert GUYOMARD, qui a obtenu un financement au titre du Fond d'innovation pédagogique de l'Education nationale ;

Vu la convention entre la ville et l'Education nationale de mise à disposition du personnel de l'école de musique dans le cadre des classes bagad ;

Vu l'avis de la Commission Culture, Patrimoine, Sport et Vie Associative du 13 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal : AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention « *notre école, faisons-là ensemble* » avec l'Education Nationale, permettant le développement du projet « Vers 100% d'éducation artistique et culturelle avec la classe orchestre Bagad » avec le groupe scolaire Albert GUYOMARD et tout autre document afférent.

2023-10-05 - Adhésion au label national « Ma commune aime Lire et Faire lire »

Vu l'avis du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Culture, Patrimoine, Sport et Vie Associative du 13 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal : APPROUVE l'adhésion au label « Ma commune aime lire et faire lire » auprès de l'association « Lire et Faire lire ».

2023-10-06 - Subvention à la Société des Courses du Pays de Vannes - Saison 2022-2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Economie et Animation de la ville du 13 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal : APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 1323,81 € à la Société des Courses du Pays de Vannes au titre de la saison 2022/2023.

2023-10-07 - Adoption de la charte d'engagements communs, liés à la mise en œuvre du Plan de gestion du Bien « Les Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan », candidat à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, et des périmètres du Bien et de sa zone tampon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal : APPROUVE les périmètres du Bien et de sa zone tampon, dans laquelle figure la partie sud de la commune, en raison de la présence du dolmen de Gorrevèze, de mégalithes sur l'île de Boëde et sur la presqu'île de la Villeneuve, ADOpte la Charte d'engagements communs stipulant les principaux enjeux stratégiques du Plan de gestion du Bien.

2023-10-08 - Financement des opérations de recensement de la Population

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commissions Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal : FIXE, pour les agents recenseurs, le barème de rémunération.

2023-10-09 - Médecine professionnelle et préventive – Renouvellement des conventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal: RENOUVELLE avec le Centre De Gestion du Morbihan, à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026, la convention relative à la médecine professionnelle et préventive pour les agents de la Commune dans les conditions exposées ci-dessus, AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer la convention annexée.

2023-10-10 - Participation à la protection sociale complémentaire (Prévoyance et Santé) à compter du 1^{er} janvier 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 26 juin 2023

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal: PARTICIPE à la protection sociale complémentaire des agents de la Commune dans les conditions exposées, AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer la convention.

2023-10-11 - Tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la fonction publique ;

Vu l'avis de la Commission Culture, Patrimoine, Sport et Vie Associative du 13 septembre 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré,
Par un vote à main levée et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal : CREE les postes énoncés.

2023-10-12 - Admission en non-valeur du Budget principal - Exercice 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023;
Après en avoir délibéré,
Par un vote à main levée et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal ADMET en non-valeur les créances proposées par le Chef de service comptable de la trésorerie, telles que présentées ci-dessus, au titre de l'année 2023.

2023-10-13 - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023;
Vu l'avis favorable du comptable public en date du 6 septembre 2023,
Considérant qu'une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024,
Considérant que cette norme comptable s'appliquera au budget principal la Commune de Séné et à son budget annexe de la Réserve des marais de Séné.
Après en avoir délibéré,
Par un vote à main levée et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal :AUTORISE la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 (nomenclature Développée) au 1^{er} janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 pour le budget principal la Commune de Séné et de son budget annexe « Réserve des marais de Séné » M14.

2023-10-14 - Versement de subventions exceptionnelles aux associations « Les Restos du Cœur » et « Banque Alimentaire »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à main levée et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal :ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à l'association « Les Restos du Cœur » pour un montant de 500 €, ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à l'association « La Banque Alimentaire » pour un montant de 500 €.

2023-10-15 - Restructuration du complexe sportif Le Derf – Lot n° 4 – Charpente Bois - Bardage - Modification du marché – Passation d'un avenant n° 4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R 2194-5,
Vu l'avis de la Commission MAPA du 26 septembre 2023,
Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à main levée,

Par 24 voix Pour et 4 Abstentions (Clément LE FRANC, Françoise MERCIER – pouvoir à Clément LE FRANC, Anthony MOREL, Gérard DELAMOTTE – pouvoir à Anthony MOREL),

Le Conseil Municipal: APPROUVE la passation d'un avenant n° 4 au marché de restructuration du complexe sportif Le Derf – Lot n° 4 – Charpente Bois – Bardage, pour un montant de 58 696,00 € HT, portant le marché de 312 898,54 € HT, avenants n° 1 à 3, compris, à 371 594,54 € HT, soit 445 913,45 € TTC.

2023-10-16 - Restructuration du complexe sportif Le Derf – Lot n° 6 – Bardage métal – Couverture – Isolation - Modification du marché – Passation d'un avenant n° 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R 2194-5,

Vu l'avis de la Commission MAPA du 26 septembre 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée,

Par 25 voix Pour et 3 Abstentions (Clément LE FRANC, Françoise MERCIER – pouvoir à Clément LE FRANC, Jean-Marc GONIDEC),

Le Conseil Municipal: APPROUVE la passation d'un avenant n° 1 au marché de restructuration du complexe sportif Le Derf – Lot 6 – Bardage métal – Couverture – Isolation, pour un montant de 24 783,00 € HT, portant le marché de 285 008,50 € HT à 309 791,50 € HT, soit 371 749,80 € TTC.

2023-10-17 - Restructuration du complexe sportif Le Derf – Lot n° 12 – Peinture - Modification du marché – Passation d'un avenant n° 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R 2194-5,

Vu l'avis de la Commission MAPA du 20 juin 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal: APPROUVE la passation d'un avenant n° 2 au marché de restructuration du complexe sportif Le Derf – Lot n° 12 – Peinture, pour un montant de 1 318,50 € HT, portant le marché de 74 371,98 € HT, avenant n° 1 compris, à 75 690,48 € HT, soit 90 828,58 € TTC.

2023-10-18 - Construction de la Maison des Habitants – Lot 1 – Gros œuvre – Modification du marché - Passation d'un avenant n° 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R 2194-5,

Vu l'avis de la Commission MAPA du 26 septembre 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal: APPROUVE la passation d'un avenant n° 2 au marché de construction de la Maison des Habitants – Lot n° 1 – Gros œuvre, pour un montant de 671,40 € HT, portant le marché de 254 582,32 € HT à 255 253,72 € HT, soit 306 304,46 € TTC.

2023-10-19 - Construction de la Maison des Habitants – Lot 14 – Chauffage – Ventilation - Plomberie – Modification du marché - Passation d'un avenant n° 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R 2194-5,

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer ledit avenant. Vu l'avis de la Commission MAPA du 26 septembre 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal: APPROUVE la passation d'un avenant n° 1 au marché de construction de la Maison des Habitants – Lot 14 – Chauffage – Ventilation - Plomberie, pour un montant de 17 351,00 € HT, portant le marché de 113 414,00 € HT à 130 765,00 € HT, soit 156 918,00 € TTC.

2023-10-20 - Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) – Passation d'une convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des certificats d'économies d'énergie entre la Commune et la Région BRETAGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.221-11 à L.221-9 et R.221-1 à R.222-12,

Vu l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Vu la qualité de chef de file de la Région Bretagne pour les compétences relatives à l'énergie et au climat reconnue par la loi Maptam du 27 janvier 2014, et dont le rôle dans la mise en œuvre de la transition énergétique a été affirmé par la loi TECV du 17 août 2015,

Vu la délibération n°17_DAJCP_SA_06 du Conseil régional en date du 22 juin 2017 fixant les délégations du Conseil régional à sa Commission permanente,

Vu la délibération n°20_0503-02 de la Commission permanente en date du 23 mars 2020 approuvant la convention type de partenariat relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des certificats d'économies d'énergie et autorisant le Président du Conseil régional à signer les conventions de partenariat avec les collectivités territoriales et établissements publics sollicitant la Région,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023,

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de la Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal: DECIDE de valoriser les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) au travers de la démarche de regroupement portée par la Région Bretagne, S'ENGAGE à ne pas demander une nouvelle fois, au nom de la commune, la valorisation des mêmes CEE, AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des certificats d'économies d'énergie avec la Région BRETAGNE, ainsi que tous les documents en lien avec ce dossier, DESIGNE M. FACCHINETTI Régis, interlocuteur de la Région chargé de suivre la convention pour la commune.

2023-10-21 - Candidature au dispositif « Territoire engagé pour la nature » de 2024 à 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Espaces Maritimes et Espaces naturels du 11 septembre 2023;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023;

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée,

Par 25 voix Pour et 3 Abstentions (Clément LE FRANC, Françoise MERCIER – pouvoir à Clément LE FRANC, Jean-Marc GONIDEC) ;

Le Conseil Municipal : APPROUVE la candidature de la commune de Séné au dispositif TEN 2024-2026 ; PRÉCISE que les futures demandes de subvention en lien avec les projets inscrits dans le TEN feront l'objet de nouvelles délibérations en Conseil Municipal.

2023-10-22 - Demande de subvention au Fonds Vert « Stratégie nationale biodiversité 2030 »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Espaces Maritimes et Espaces naturels du 11 septembre 2023;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023;

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée,

Par 25 voix Pour et 3 Abstentions (Clément LE FRANC, Françoise MERCIER – pouvoir à Clément LE FRANC, Jean-Marc GONIDEC) ;

Le Conseil Municipal : APPROUVE la demande de subvention au Fonds vert « Stratégie nationale biodiversité 2030 ».

2023-10-23 - ZAC de CŒUR DE POULFANC - Approbation du Compte Rendu d'Activités à la

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Déplacement et Aménagements Urbains du 20 septembre 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal : APPROUVE le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité de la ZAC « Cœur de Poulfanc » au 31 décembre 2022 tel qu'annexé à la présente délibération, PRÉCISE qu'une délibération sera présentée au présent Conseil Municipal pour l'approbation d'un avenant au contrat de concession en cours.

2023-10-24 - ZAC CŒUR DE POULFANC – Approbation avenant n°11 portant sur la prolongation du contrat de concession

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Déplacements et Aménagements Urbains du 20 septembre 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal: APPROUVE la modification apportée à la concession d'aménagement pour la ZAC Cœur de Poulfanc par un nouvel avenant n° 11 dont le projet est annexé à la présente délibération ;PRÉCISE que par cet avenant la durée de concession est prolongée d'une année à compter du 22 juillet 2024 soit jusqu'au 22 juillet 2025 (durée totale de 14 ans).

2023-10-25 - CONTRAT DE MIXITE SOCIALE pour la période triennale SRU 2023-2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L 302-8 et L 302-8-1,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Déplacements et Aménagements Urbains du 20 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Affaires Communautaires du 21 septembre 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023;

Considérant le déficit de production de Logements Locatifs sociaux de la commune,

Considérant la nécessité d'entrer dans un dispositif contractuel (État, Commune, EPCI) pour mettre en œuvre les moyens nécessaires à la poursuite des objectifs fixés,

Considérant l'objectif triennal (2023-2025) de production de 33 % du déficit de production assigné par l'État à la commune de Séné (soit 84 logements),

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal : APPROUVE les termes du contrat de mixité sociale 2023-2025 communal, annexé à la présente délibération; AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer le contrat de mixité sociale communal; APPROUVE les termes du contrat de mixité sociale unique 2023-2025 élaboré à l'échelle de l'agglomération; AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer le contrat de mixité sociale unique de l'agglomération.

2023-10-26 - Mise à disposition de service mutualisé DECLALOC –convention avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération- Autorisation de signature

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention annexé,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Déplacements et Aménagements Urbains du 20 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 26 septembre 2023;

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal : APPROUVE la convention relative à la mise à disposition du service « DECLALOC », téléservice de déclaration des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes proposée à titre gratuit par Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération.

2023-10-27 - POULFANC – Demande de création de chambre funéraire – Avis de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R 2223-74,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Déplacements et Aménagements Urbains du 20 septembre 2023 ;

Considérant le dossier de demande d'autorisation de création de chambre funéraire au 8 rue de Lorraine à Séné,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée,

Par 25 voix Pour, 1 voix Contre (Jean-Marc GONIDEC) et 2 Abstentions (Clément LE FRANC, Françoise MERCIER – pouvoir à Clément LE FRANC);

Le Conseil Municipal : DONNE un avis Favorable.